

AVVISU CESEC 2021-21¹
AVIS CESEC 2021-21

Relatif au
Rilativu à u

Budget primitif 2021

Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2021

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 12 mars 2021 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **le budget primitif 2021** ;

Vistu a lettera di presentazione di u 12 di marzu di u 2021 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2021

Après avoir entendu, Monsieur Jean BIANCUCCI Conseiller exécutif, Président de l'AUE et Madame Alexandra FOLACCI Directrice Générale Adjointe en charge des finances

Dopu intesu, Jean BIANCUCCI, Cunsigliu Esecutivu, Presidente di l'AUE è Alexandra FOLACCI, Direttrice Generale Aghjunta in carica di e finanze,

Sur rapport de Jean-Pierre BATTESTINI, pour la commission " finances, suivi et évaluation " ;
À nant'à u raportu di Jean-Pierre BATTESTINI pè a Cummissione finanze, seguitu è valutazione di e pulitiche pubbliche

¹ Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Votants : 56

NPAV : 0

Abstention : 10 (ACKER-CESARI ; ANDREANI ; CESARLIJ ; CLEMENTI ; FRANCESCHI ; MARCELLINI-NICOLAI MD ; NOVELLA ; MONDOLONI.R ; ROYER ; RUBINI)

Contre : 2 (CASANOVA.M ; SANTONI.P)

Pour : 44

U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 23 di marzu di u 2021,
Prununzia l'avisu chì seguita

Le budget 2021, dernier budget de la mandature a été élaboré dans le contexte exceptionnel de crise dont la durée inédite exacerbe les effets au niveau sanitaire, économique et sociale mais également financier pour les collectivités publiques.

L'impact majeur sur la Collectivité de Corse qui perçoit des recettes attachées à son statut particulier et œuvre sur un territoire plus exposé par son tissu social et par le poids du secteur touristique dans sa production de richesses a largement été exposé dans le cadre des orientations budgétaires et dans l'exposé du plan Salvezza & Relanciu, débattus par l'Assemblée de Corse.

La situation financière de la Collectivité telle que présentée au dernier compte administratif et sécurisée par la neutralisation des emprunts structurés fin 2020 a permis de dégager les marges de manœuvre pour assurer le financement des mesures dédiée au soutien et à la relance des acteurs du territoire.

Tout comme pour les budgets des précédents exercices, la construction du budget 2021 de Collectivité de Corse répond aux orientations fixées par un cadre prospectif permettant d'inscrire l'action de la Collectivité dans une trajectoire financière soutenable.

Ainsi, la trajectoire retenue permet de maintenir les ratios financiers en deçà des seuils d'alerte afin d'absorber le choc sur les recettes qui pourrait impacter les deux années à venir et de maintenir un cap sur les politiques publiques et les grandes orientations stratégiques portées depuis décembre 2015.

La Collectivité de Corse continuera en 2021, à travers ce budget, à mener ses politiques publiques tout en intégrant les dimensions de développement durable et d'innovation nécessaire à la transformation du modèle économique et social de la Corse.

La situation inédite révèle cependant que la collectivité de Corse doit se donner des moyens financiers nouveaux pour être à la hauteur des enjeux, tant par l'optimisation et la coordination de l'utilisation des programmes contractualisés (CPER, PTIC, plan de relance, fonds européens) que par la recherche d'un nouveau modèle financier qui permettra d'accroître son autonomie financière.

L'EQUILIBRE BUDGETAIRE :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	953 827 701	1 087 746 789	357 952 730	224 033 642
<i>Dont autofinancement et emprunt</i>		133 919 000		
Opérations d'ordre (Opérations patrimoniales, autofinancement et amortissement)	273 754 921	139 835 833	169 917 680	303 836 768
<i>Dont virement de section</i>	92 022 434			92 022 434
TOTAL	1 227 582 622	1 227 582 622	527 870 410	527 870 410
Total général	Dépenses	1 755 453 032,00	Recettes	1 755 453 032,00

LES GRANDS EQUILIBRES :

L'épargne brute s'établit à **130,883 M€**, contre 164,336 M€ en 2020. Ce ratio se déduit de l'excédent brut courant qui s'établit à **146,211 M€**, majoré des produits financiers et exceptionnels et minoré des charges exceptionnelles et financières ainsi que des intérêts de la dette.

L'épargne brute correspond à la contribution de la section de fonctionnement au financement de l'investissement. Au budget 2021, le taux d'épargne prévisionnel s'établit à **12,16 %**.

La capacité de désendettement au 1er janvier 2021 est de **6,72 années**, le montant du capital restant dû au 31/12/2020 étant largement impacté par la renégociation des emprunts structurés (48,243 M€ d'IRA), conformément au choix fait par la collectivité d'assumer sur deux années une baisse de ce ratio. Celui-ci reste très loin du seuil d'alerte fixé à 9 ans par la loi pour la CdC.

L'épargne nette s'établit à **88,383 M€**. Il s'agit du taux d'autofinancement des dépenses d'équipement, lesquelles se définissent comme les dépenses d'investissement déduction faite du remboursement du capital des emprunts.

Aussi, l'analyse sur l'épargne affichée en baisse est la conséquence du choix stratégique exposé dans les orientations budgétaires de faire face à la crise et de financer les mesures de soutien au territoire.

LES RECETTES :

Le projet de budget primitif pour 2021 présente un montant de recettes de 1,755 Md€ en augmentation de 1,30 %, soit +21 M€ par rapport à 2020 (1,732 Md€).

Les recettes réelles s'établissent à **1,312 Md€**, en augmentation de **1,7 % (+21,6 M€)** par rapport à 2020 (1,289 Md€) :

- **Les recettes de fonctionnement** avec un volume de **1,088 Md€** sont en baisse de **1,17 %** par rapport à 2020 (1,100 Md€) ;
- **Les recettes d'investissement** sont proposées à hauteur de **224,034 M€**, soit une hausse de **+18,4 %** par rapport à 2020 (+34,455 M€).

Elles intègrent l'emprunt d'équilibre estimé à **130,232 M€** lequel représente 9,93 % des recettes réelles totales (+35 M€ par rapport à 2020 : 96,332 M€).

NB : L'évolution des recettes inscrites aux BP sur la période 2018-2021 montre une baisse des recettes de fonctionnement. Elles reviennent à un niveau inférieur à celui inscrit au BP 2019.

→ Les recettes de fonctionnement : une baisse globale de 14,5 M€

Les recettes réelles de fonctionnement (hors reprises sur provisions) sont estimées, sur une base prudentielle à 1,084 Md€. Elles affichent une baisse de -1,32 % par rapport à 2020 soit -14,48M€ (PM 2020 : 1,098 Md€).

Au-delà du comparatif avec le BP 2020, les prévisions de recettes pour 2021 sont en recul de 2,91 % (-32,4 M€) par rapport à l'encaissé 2019 (1,116 Md€) venant ainsi annuler la dynamique des recettes fiscales des différentes perspectives financières qui ont été élaborées sur la période 2019-2022.

Le CESECC s'inquiète de la nouvelle baisse des recettes fiscales de l'ordre de 20 M€ (baisse faisant suite à une baisse de 30 M€ au titre de l'exercice précédent), dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons.

Pour rappel la trajectoire budgétaire élaborée en 2020 pour la période 2020-2022 affichait des prévisions de recettes de fonctionnement de l'ordre de 1,096 Md€ pour 2021 et 1,107 Md€ pour 2022.

→ Les recettes de fonctionnement, le BP 2021 est marqué par :

Une perte de recettes fiscales de l'ordre de 19,8 M€ due en partie à la crise sanitaire,

Une structure des recettes modifiée par l'attribution de deux nouvelles fractions de TVA en remplacement de la part régionale de la CVAE et de la TFPB : +93,8 M€,

La fin de garantie des fonds de péréquation départementaux obtenue pour 3 ans à la création de la collectivité unique et non renouvelée par le gouvernement pour 2021 : -8 M€,

Une stabilité des dotations de l'Etat,

Une augmentation de 5,4 % par rapport à 2020 des recettes sectorielles : +5 M€.

Le CESECC s'interroge sur l'arrêt brutal de la garantie sur les fonds de péréquation (8 M€) ; garantie non reconduite par la loi de finances 2021 malgré les alertes et sollicitations formulées par la Collectivité de Corse

Le CESECC soulève avec satisfaction, la volonté de la Collectivité de Corse de ne pas actionner, pour cette année encore, le levier fiscal et note la stabilité des dotations d'Etat.

→ Les recettes d'investissement, hors emprunt, s'inscrivent en augmentation de 1,2 % pour 93,77 M€ contre 92,7 M€ en 2020.

Concernant les recettes d'investissement, le BP 2021 est marqué par :

Une quasi-stabilité des recettes globales d'investissement : 1,2 %,

Une baisse des recettes du FCTVA de -6,9 % due au décalage des travaux à la suite de la crise,

Une augmentation de 2,6 % par rapport à 2020 des recettes sectorielles : 1,8 M€,

Une baisse des recettes du secteur des transports et une augmentation des recettes des secteurs des fonds européens, de l'action économique et l'enseignement supérieur.

LES DEPENSES :

Le Montant des dépenses réelles proposées au BP 2021 s'établit à 1,312 Md€ soit une évolution de 1,71% par rapport au BP 2020 (PM : 1,289Md€). Elles sont réparties comme suit :

En fonctionnement : 953,828 M€ au BP 2021 contre 937,595M€ en 2020, soit une hausse de 1,73%.

En investissement : 357,953M€ au BP 2021, soit une augmentation de 1,67% par rapport au BP 2020.

NB : En mars dernier, le gouvernement a suspendu l'application pour 2020 des contrats financiers dits de « Cahors » pour les 322 grandes collectivités concernées par ce dispositif. Ce cadre limitait l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% par an sur la période 2018-2020, sous peine de sanctions.

EN CE QUI CONCERNE LA PROGRAMMATION FINANCIERE :

Comme évoqué lors du DOB 2021, les engagements pluriannuels représentent un point important dans la gestion budgétaire de la Collectivité notamment par rapport à la structure du stock d'engagement. Ainsi, les chiffres constatés au 31/12/2020 permettent de mettre en lumière à la fois :

- Une évolution contenue du stock d'AE, avec des ratios de couverture de l'ordre 0,5 année ;
- Une augmentation d'environ 6 % du stock d'AP, pour tendre vers des ratios de couverture proche de 6 années.

A cet effet, le montant des autorisations nouvelles proposées au BP 2021 s'établit à 883,821 M€ en baisse de -2,44 % par rapport au BP2020 (pour rappel : 905,910 M€).

Ce montant comprend 10 M€ d'AE et d'AP de dépenses imprévues. Elles se répartissent ainsi :

- En section de fonctionnement, un montant d'autorisations d'engagement (AE) de 513,947 M€, en hausse de +3,77 % par rapport à 2020 (pour rappel : 495,285 M€), dont 5 M€ de dépenses imprévues ;
- En section d'investissement, un montant d'autorisations de programmes (AP) de 369,874 M€, en baisse de -9,92 % par rapport à 2020 (rappel : 410,622 M€), dont 5 M€ de dépenses imprévues.

Le CESECC prend note du montant des autorisations de programme et d'engagement de la collectivité de Corse au BP 2021 :

- Le montant des AP nouvelles pour le budget primitif 2021 s'établit à 364,874 M€ (hors AP de dépenses imprévues d'un montant de 5 M€) ;
- Le montant des AE nouvelles proposées est de 508,947 M€, hors AE de dépenses imprévues (5 M€).

LA DETTE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE :

Au 1er janvier 2021, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à 879 898 871 M€. En comparaison à 2020, l'encours de la dette a augmenté de 11,17 %, soit 88,391 M€, sur l'année 2020. Cette forte augmentation est principalement liée aux aléas financiers qui ont impactés l'exercice 2020 (neutralisation des emprunts toxiques de l'ex-Conseil Départemental du Cismonte).

Le CESECC observe l'augmentation de 11,17% de l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2021.

→ **Les ratios d'analyse :**

Dettes / Epargne brute : 6,72 ans

Dettes / Recettes réelles de fonctionnement : 80,89 %

Intérêts / Recettes réelles de fonctionnement : 2,11 %

Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement : 6,02 %

Les données 2020 qui sont fortement impactées par la dégradation générale des comptes des Collectivités locales ne sont pas encore connues. La comparaison des ratios 2021 du budget de la CDC avec les ratios connus en 2019 laisse présager que la Collectivité se situera dans la norme de la moyenne pondérée des régions et départements.

NB : Il est important de préciser que la Collectivité de Corse cumule les compétences relevant à la fois d'une région et d'un département, ce qui nécessite de se référer aux moyennes de ces deux blocs de Collectivités.

PLUS GLOBALEMENT,

Le CESECC s'interroge :

- **Sur les raisons pour lesquelles, en investissement, les moyens alloués à la politique II.B, relative à la langue corse, affiche une baisse de 18% ;**
- **Sur les raisons pour lesquelles, en fonctionnement, la politique II.E, relative au sport (-20%) et à la jeunesse (-25%), affiche une baisse de 20,7% ; politique II.E accusant également, en investissement, un retrait de 50% dans le domaine du sport (baisse du nombre de projets structurants portés par les communes et les structures intercommunales ?) ;**
- **Sur la non-provision de la totalité du montant de l'éventuelle condamnation de la CDC dans le contentieux l'opposant à la CORSICA FERRIES (même si la condamnation n'est pas encore définitive et qu'un pourvoi a été introduit) ; le risque apparaissant aujourd'hui comme fort ;**
- **Sur l'état des relations entre la CDC et l'Etat ; le rapport mentionnant en préambule, et concernant précisément la contractualisation du plan « SALVEZZA e RILANCIU », des échanges récents semblant indiquer une volonté de la part de l'Etat de tenir compte, en tout ou en large partie, des propositions contenues dans ce plan et de leur donner une suite favorable. Le CESECC souhaite, d'une part, que cette concertation soit étroite et effective, et d'autre part, connaître l'état des discussions entre les parties.**

Le CESECC s'inquiète, d'une part, dans le domaine du soutien aux personnes en difficultés, de l'augmentation importante des allocations RSA (+18,58%) et s'interroge, d'autre part, sur les politiques publiques qui pourraient être mises en œuvre afin de lutter efficacement en amont contre ce phénomène ; augmentation démontrant une croissance importante de la paupérisation de la société Corse dans le contexte de crise que nous connaissons.

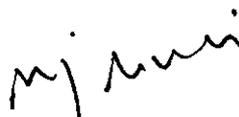
Sur la forme, le CESECC salue la qualité du document budgétaire pour sa présentation claire, lisible, et pertinente et note avec satisfaction les efforts effectués, en termes de visibilité et de présentation, par la CDC concernant les différentes politiques publiques mises en œuvre ; présentation tenant compte de son souhait émis lors de son avis relatif au BP 2020.

Enfin, le CESECC souligne la mise en place par la CDC d'une commission d'évaluation des politiques publiques ; évaluation des politiques publiques souhaitée par le CESECC dans son avis BP 2020.

Le CESECC prend acte du BP 2021.

La présidente,

Marie-Jeanne NICOLI



EXPLICATION DE VOTE

- CROS Corse

MOTION « BUDGET PRIMITIF 2021 »

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2021 de la Collectivité de Corse, le Comité Directeur du Comité Régional Olympique de Corse demande à son Président d'alerter le Conseil Économique, Social et Culturel de Corse par la motion suivante :

Le Comité Régional Olympique de Corse s'offusque de la baisse du budget accordé au sport en 2021. Il est inacceptable d'envisager une diminution affichée de -20,2% du financement du fonctionnement du sport et de -49,77% des investissements !

L'enveloppe confiée par l'Agence Nationale du Sport en 2021 pour le fond ex-CNDS, incluse dans le montant du présent budget est, elle, en augmentation de 20,3% (+212 868€ /en 2020, 1 046 000€ /en 2021, 1 258 868€). La coupe budgétaire opérée par la Collectivité de Corse est donc en réalité en baisse de 26,49% sur ses fonds ! (2020, 7 795 901 dont 1 046 000 ANS / 2021, 6 220 867 dont 1 258 868 ANS).

Si l'on soustrait à cela les près de 3 000 000€ accordés au fonctionnement du CSJC, simple régie de la Collectivité de Corse, que reste-t-il aux Ligues, aux Comités, aux associations sportives pour survivre ?

Le mouvement sportif que nous représentons, rappelle que les associations sportives subissent depuis de nombreuses années des baisses significatives des aides publiques par la disparition de lignes budgétaires qui ne sont pas réintégrées au niveau régional : disparition des Conseils Généraux, du dispositif Corse-Continent, de l'enveloppe dédiée au Haut-Niveau...autant de crédits en moins ! Cela doit cesser !

Nous pouvons légitimement nous interroger sur les motivations d'un tel processus au moment où beaucoup d'associations sont menacées de disparaître. On voudrait leur porter le coup de grâce qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Les élus de la Collectivité de Corse nous livrent en l'espèce une copie bien pale de l'ambition qu'ils ont pour nos jeunes sportifs.

Face à ce constat affligeant et inadmissible, le Comité Directeur demande à son Président de ne pas approuver le BP 2021 de la Collectivité de Corse, ce mardi 23 mars 2021.

Fait à Ajaccio, le 22 mars 2021

Pour servir et valoir ce que de droit,

*Le Président,
Pierre SANTONI*

